

Acte de mariage de THERIN Jean Baptiste et LOURME Angélique
Joseph [144]x[145]

Le vingt-cinq d'août mil sept cent quatre-vingt-neuf, après publication de trois bans du mariage, sans aucun empêchement tant en cette paroisse qu'en celle de Deûlemont, entre Jean Baptiste Joseph THERIN, journalier, natif de la paroisse de Deûlemont, et y domicilié, fils de Bartholomé Joseph, et de Marie Anne Julie DEMASIERE, âgé de trente-sept ans d'une part,

Et Angélique Joseph LOURME, native de cette paroisse et y demeurant, fille de feu Louis Joseph et de Marie Anne GOHART, âgée de vingt-quatre ans, veuve de Philippe Joseph Hennart d'autre part,

Ayant les consentements requis de droit, je soussigné prêtre vicaire de cette paroisse ai célébré le mariage par commission expresse de Monsieur LEPERS, curé de cette paroisse, en présence de Jean François LEROY et de Jean Joseph LEFEBVRE et Jean Joseph LELEU et Jean Baptiste Joseph DESMETTRE. La contractante et deux témoins ont déclaré ne savoir écrire ni signer.